



Litige avec un immeuble en construction

Par **mataud**, le **28/02/2011** à **20:51**

Bonjour,

Nous habitons une résidence avec piscine. Juste à côté se construit une nouvelle résidence et en faisant les fondations a provoqué un glissement de terrain au ras de notre piscine faisant tomber la barrière de sécurité. Le gros oeuvre ne se termine qu'en juin comment pouvons nous savoir si notre piscine est endommagée. Notre syndic prétend que l'on ne le saura que lors de la mise en eau qui se fera en retard du aux travaux de cette résidence, en juin. Notre saison sera alors finie et donc impossible de profiter de notre piscine!! quelles sont nos recours ? Merci de votre réponse